

rer leur sort et jettent même le blâme sur ceux qui se placent à la tête d'un projet quelconque dont l'application donnerait les meilleurs résultats.

Cependant, malgré tous ces entraves, certains hommes ne craignent pas de marcher en avant, ils font du bien à ceux qui n'en veulent pas, mais tôt ou tard on finit par leur rendre justice, et les améliorations réalisées par leur initiative contribuent pour une large part à accroître le bien-être de tous et par conséquent la richesse publique.

En présence de ces faits, il ne saurait y avoir de place pour le découragement. Que les hommes vraiment dévoués redoublent de zèle et d'énergie pour tout ce qui a trait à l'agriculture. Que l'on établisse dans chaque paroisse un cercle agricole qui serait chargé de suivre tous les progrès qui pourraient se faire jour, de propager les bonnes méthodes de culture, de constater les expériences qui seraient tentées et de faire un rapport sur les résultats obtenus à l'Union agricole qui pourrait les communiquer au Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, qui en tirerait ses conclusions pour les soumettre à l'action de notre Parlement provincial. Ce cercle aurait en outre pour mission de réunir tous les mois les sociétés de la paroisse, d'établir avec eux des conférences utiles, et de donner, dans ces réunions, connaissance des améliorations qu'il aurait constatées. On pourrait profiter de ces réunions pour inviter notre savant conférencier, M. Ed. Barnard, à y faire une leçon; on pourrait aussi y inviter quelques chirurgiens-vétérinaires, M. A. Idrain par exemple, à y venir faire un cours d'hygiène à la portée des cultivateurs qui savent si peu par quelques précautions, prévenir leurs animaux de maladies, lesquelles faute de soins deviennent graves. Ces projets parlent d'eux-mêmes, et nous n'avons pas besoin, pour en faire comprendre toute l'importance, de nous livrer à des commentaires. Nous dirons seulement: Heureuses les paroisses qui ont déjà adopté de semblables organisations; heureuses celles qui comptent des hommes aussi zélés, aussi actifs, aussi persévérants et surtout aussi dévoués au progrès agricole pour se mettre à la tête d'un semblable mouvement. Ah! combien il serait à désirer que toutes les paroisses marchassent dans la même voie!

C'est par ce moyen que les cultivateurs comprendront que leurs connaissances en agriculture ne sont pas considérables et ils chercheront à en acquérir de nouvelles en souscrivant aux journaux agricoles qu'ils liront avec attention et assiduité; les idées de progrès, d'amélioration, prendront plus de place dans leur esprit, le premier pas sera fait, et ils profiteront sans nul doute des avantages que leur offre annuellement notre Gouvernement Provincial.

Pourquoi ne pourrions-nous pas faire en faveur de l'agriculture, dans un comté ce qui se pratique si avantageusement dans un autre. Citons par exemple le comté de Portneuf qui a une société d'agriculture ayant près de 600 membres et qui tous souscrivent à la Gazette des Campagnes. Comme il a été signalé dans un rapport présenté au Gouvernement Provincial: le grand nombre de membres que compte cette Société, est dû en grande partie à la réception de notre Gazette des Campagnes. Nous voyons dans d'autres comtés ruraux, où la population est presque aussi considérable que celle de Portneuf, les cultivateurs ignorer même l'existence d'une société d'agriculture dans leur propre comté. La faute est à ceux qui ayant les moyens, la mission même de promouvoir les intérêts du cultivateur, préfèrent se croiser les bras que d'essayer d'accroître la somme de bien que doivent rendre à la classe agricole ces sociétés d'agriculture.

Nous espérons, pour notre part que les suggestions qu'a fait M. Ed. Barnard, au sujet des Sociétés d'Agriculture, et qu'il présentait au Gouvernement ces dernières, années recevront la précieuse attention du Comité d'agriculture qui siège actuellement à Québec. En mettant en pratique ce que suggère M. Ed. Barnard, nul doute que les outres en faveur des sociétés d'agriculture seront profitables à tous les cultivateurs, pauvres comme riches.

Les allocations accordées à l'agriculture le sont du droit et par justice: elles doivent primer celles offertes à l'industrie et aux beaux-arts, car l'agriculture n'est tributaire du commerce ni de l'industrie. L'agriculture produit pour alimenter l'homme. Dans cette condition invariable, elle ne saurait jamais être tributaire d'aucune industrie, puisque le cultivateur a pu et pourra

de tout temps cultiver sa terre, se nourrir et se vêtir, sans le secours du commerce et de l'industrie. La condition de ces derniers est donc d'être entièrement tributaire de l'agriculture, qui produit le nécessaire, l'absolu. C'est donc un des premiers devoirs de nos gouvernants de favoriser, par tous les moyens possibles, le progrès agricole; c'est pourquoi nous les voyons les premiers à l'œuvre en accordant des allocations aux sociétés d'agriculture, à l'industrie agricole et aux écoles d'agriculture.

Le comité d'agriculture de l'Assemblée Législative, siégeant l'an dernier avait aussi soumis un rapport très important dans lequel étaient affirmés les besoins de notre agriculture et les moyens d'y remédier. La Chambre avait donné son approbation aux conclusions de ce Comité, dont voici à peu près la substance: Encouragements à être accordés aux journaux agricoles, ainsi qu'aux écoles d'agriculture dans lesquelles seraient admis un certain nombre d'élèves boursiers recommandés par les sociétés d'agriculture; établissement des fermes modèles dans les divers comtés de la Province; récompenses accordées à ceux qui se distingueront dans n'importe quelle branche de l'agriculture et de l'industrie agricole; primes accordées aux meilleurs cultivateurs d'abeilles dans chaque comté. — L'argent nécessaire pour mettre ces suggestions en pratique devant être pris à même les deniers de la Province.

Tels ont été en substance les projets adoptés l'an dernier par l'Assemblée Législative.

Malheureusement, comme ce rapport avait été présenté aux derniers jours de la Session, il est demeuré à l'état de lettre morte. Il est à espérer que le Comité de l'agriculture, qui vient d'être formé, prendra en mains ces projets qui sont de la plus haute importance pour l'avenir de notre agriculture. Que nos représentants ruraux se mettent à l'œuvre en accordant à l'enseignement agricole l'encouragement qui lui est nécessaire; qu'ils subventionnent les journaux agricoles afin que ceux-ci puissent remplir convenablement la mission qui leur est dévolue; que nos représentants ruraux s'identifient à la propagation des traités spéciaux sur l'agriculture, et la routine, qui est le principal obstacle au progrès agricole, disparaîtra.

Lorsque la routine aura été vaincue par ces moyens les cultivateurs seront plus confiants en eux-mêmes, et sages intelligents de leurs propres intérêts ils seront les premiers à revendiquer l'initiative au progrès agricole avec autant d'ardeur qu'ils en mettaient naguère à réclamer la protection du Gouvernement et de leurs mandataires, alors l'œuvre de nos représentants ruraux deviendra le point d'appui de la masse des cultivateurs instruits et laborieux.

Petite Chronique

Le repatriement — Malgré les faibles ressources mises à la disposition de nos compatriotes des Etats Unis, par le Gouvernement de la Province de Québec, le rapport qu'en donne le Travailleur de Worcester, constate que l'œuvre a eu un entier succès. Il est à espérer que ce bon résultat encouragera notre Gouvernement à accorder, dans la présente Session, un nouvel outroi.

Voici le résumé que fait le Travailleur, sur l'œuvre du repatriement:

« Les 250 colons de la Patrie et de Chesham qui ont profité des avantages offerts par le gouvernement de Québec, depuis le mois de mai dernier, préparent actuellement leurs quartiers d'hiver.

« Il y a assez de bras pour les travaux que le gouvernement doit faire exécuter d'ici au mois d'avril, de sorte que aujourd'hui au 1er mars, l'agent de repatriement ne devra octroyer des lettres de créance auprès de l'agent de colonisation qu'à ceux qui ont assez d'avances pour subvenir à leurs besoins, sans avoir à travailler pour le gouvernement ou pour des particuliers. D'ici au 1er de mars, ceux qui ont le désir de devenir agriculteurs pourront se préparer à partir. Le gouvernement fera ébaucher près de 200 lots cet hiver, afin que ceux qui iront, le printemps prochain, coloniser ces cantons puissent se fixer de suite sur des lopins de terre dont quelque arpents soient prêts à être ensemencés. D'ici au premier mars, l'agent de repatriement visitera les principaux centres de population canadienne, donnant des explications sur la loi du repatriement et des renseignements utiles